



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	17
Représentés :	2
Abstention :	0
Exprimés :	19
POUR :	19
CONTRE :	0

2026/64

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026

ID : 087-218710705-20260908-DL_2026_64-DE

EXTRAIT du Registre des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le huit septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de M. Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : 3 septembre deux mil vingt-six.

Présents : MM. Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Mme Chaumont Marie-Claude, M. Auzemery Laurent, Mme Giannoni Virginie, M. Quette Pierre, Mme Lecointre Marie-France, M. Moulaine Charles, Mmes Gaspard Céline, Boulesteix Myriam, Malric Claire, Bruyère Nathalie, Piralla Sandra, MM. Mazin Clément, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Tronche Imanol

Absents excusés : M. Pagnou Pascal donne procuration à M. Ruaud Jean-Luc, Mme Reauly Paola donne procuration à M. Quette Pierre

Secrétaire de séance : M. Tronche Imanol

Objet : Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

Monsieur le Maire :

- expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts permettant au Conseil municipal d'instituer et de fixer le taux de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).
- rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la Commune.

Considérant que la vacance prolongée de logements est jugée problématique en termes d'offre de logements sur la Commune :

Vu l'article 1406 bis du Code général des impôts ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide**, à l'unanimité, d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation.
- **Fixe**, à l'unanimité, le taux de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation à 30,00 %.
- **Charge** Monsieur le Maire, ou son représentant, de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 14 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Imanol Tronche



Monsieur le Maire,
Laurent Bila.